

-----  
*L'an deux mille quatorze, le dix huit du mois d'avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie d'Eygluy-Escoulin, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2014*

*Présents : M. R. FILZ , Mmes D. Guion, C. Barthélémy, Mrs R. Peyrard, R. Balz, G. Fabra et P. Bourgue.*

*La séance est ouverte à 19h40. M. Renaud PEYRARD est nommé secrétaire de séance.*

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité : il sera transmis par mail à chaque conseiller.

-----  
**PRESENTATION DEVIS DE REMISE EN ETAT DU CHEMIN DE LIAISON ENTRE EYGLUY ET L'ESCOULIN PAR M. Mickaël BOUVAT**

Monsieur BOUVAT présente le devis des travaux à prévoir pour la remise en état du chemin de liaison entre Eygluy et Escoulin. Ce devis s'élève à 123.856 € HT.

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent délégation de signature du conseil municipal au maire. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à M. le Maire, pour la durée de son mandat les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans le limite de 10.000 € par sinistre ;
- d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'urbanisme ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **INDEMNITES DES ELUS**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et au Adjoints, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à :

- 17 % de l'indice 1015 l'indemnité versée au maire,
- 6,6 % de l'indice 1015 l'indemnité versée au premier et deuxième adjoints.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Conseillers communautaires**

Le maire donne lecture de la note de la Préfecture relative à l'élection et à l'exercice des mandats municipaux et communautaires. M. FILZ, Maire, Mme GUION, 1ère adjointe et M. PEYRARD, 2ème adjoint sont démissionnaires. M. Rodolphe BALZ sera donc conseiller communautaire titulaire à la Communauté de Communes du Val de Drôme et M. Gérald FABRA, sera donc conseiller communautaire suppléant.

#### **Commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal propose les personnes suivantes pour être désignés en qualité de commissaires titulaires à la commission communale des impôts directs

M. Gérald FABRA, M. Rodolphe BALZ, M. Philippe BOURGUE, Mme Christiane BARTHÉLÉMY, M. Renaud PEYRARD, RIPERT Arlette, CAMILLERI Alain, Mme Martine BARNIER, Mme Cécile HALLEUR, M. Stéphane POUILLOT, Mme Nadia BRAENDLE, M. Gilbert MINODIER.

Mme Annie FILZ, Mme Séverine BRIAND, Mme Anne-Claude MOINEAU, Mme Noémie BALZ, M. Jonathan GUION, M. Philippe RAMBAUD, Mme Martine RINAUDO, M. Alain BARNIER, Mme Marjorie POUILLOT, M. Yoann CORRE, M. Pierre STEINER et M. Jean-Luc EDLINE sont désignés en qualité de commissaires suppléants.

Cette proposition sera transmise à la DGFIP qui établira la commission communale des impôts directs définitive.

#### **Conseil d'administration de la mission locale**

Le conseil municipal désigne Mme Christiane BARTHÉLÉMY en qualité de déléguée titulaire auprès du conseil d'administration de la Mission Locale de la Vallée de la Drôme.

#### **Adressage postal**

Afin de compléter l'adressage postal, le conseil municipal décide d'acquérir les panneaux manquants. Par ailleurs, deux ralentisseurs pour Escoulin seront commandés.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 23 mai 2014 à 19h30.

Le Maire, Roland Filz